



COMMUNE D'ANGEOT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
LUNDI 20 FÉVRIER 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Par suite d'une convocation en date du 9 février 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le lundi 20 février 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Pauline DONNA - Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.

✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-11
MEMBRES DU COMITÉ FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un habitant souhaite intégrer le comité fleurissement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Éric MARTINOTO, président du comité fleurissement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 février 2023, et de la publication le 21 février 2023.



Le Maire,
Michel NARDIN